



Charte d'OSONS!

La présente charte constitue le cadre dans lequel s'inscrit l'association OSONS.

L'association a pour objet de poursuivre, d'étendre et d'approfondir l'action engagée par les personnes et les organisations regroupées autour de la liste « OSONS Franchement à Gauche » lors des élections municipales de mars 2014 à Saint Malo.

Son but est de faire place à l'humain: citoyen-es, habitant-es, migrant-es, toutes celles et ceux qui vivent complètement ou partiellement parmi nous, d'en faire la priorité, le centre de toutes les décisions dans la gestion des affaires du Pays de Saint Malo. Favoriser l'humain plutôt que le profit.

Nos parents et grands-parents nous ont légué un héritage commun, en particulier l'environnement et une culture riche par sa qualité et la diversité de ses origines. Ils nous ont également transmis leurs luttes et leurs efforts considérables, leur volonté d'y développer la démocratie, la liberté d'opinion et de rassemblement, la protection sociale et les services publics (éducation, santé,...). C'est notre bien commun, c'est ce qui appartient à tous.

Notre but est de faire du respect, de la protection, du développement et du partage de cette richesse commune un moyen de lutte contre l'austérité et les politiques libérales de tous bords. Notre but est également de combattre sa confiscation par le petit nombre des nantis.

Dans cet objectif, nous voulons construire et utiliser tous les instruments pour faire avancer, la démocratie, la laïcité, la fraternité et l'émancipation de tous, par l'implication et la consultation permanente des habitants.

Rien n'est important, aucune mesure, aucun règlement, si l'humain est oublié !

L'association OSONS œuvrera notamment pour:

- l'extension du bien commun (des services publics à l'environnement), son accès, sa protection, avec pour ligne de conduite de partir des besoins humains, du devoir de préserver l'écosystème et de permettre à tous de vivre dignement dans un environnement sain ;
- les intérêts des citoyens et des classes populaires du Pays de Saint Malo ;
- la laïcité, garantie constitutionnelle de traitement égal de tous les citoyens et du vivre ensemble ;
- l'ouverture des esprits et l'émancipation des individus ;
- la mise en œuvre ou le soutien de toute action d'éducation populaire ;
- la consultation des citoyens sur les affaires de la cité ou du territoire;
- agir contre la marchandisation des biens, services et espaces publics ;
- l'établissement, dans tous les domaines, d'une gestion publique, laïque, éthique et juste socialement ;
- exercer une veille attentive à l'utilisation directe ou indirecte de l'argent public;
- l'accès réel de tous aux lieux publics et services publics de l'éducation, du transport , de l'eau, de la culture, du logement et de tout service, activité, manifestation dont le financement est partiellement ou en totalité assuré par des fonds publics, sans discrimination d'origine, de genre ou d'orientation sexuelle ou philosophique ;
- faire connaître l'économie sociale, solidaire, notamment sous forme de coopératives ouvrières de production, de consommation et de services;
- la solidarité internationale du Pays de Saint-Malo envers les peuples du monde ;
- la création et/ou la diffusion de toutes publications, régulières ou exceptionnelles, à titre gratuit ou onéreux, sur support physique ou dématérialisé (gazettes, tracts, flyers, affiches, site, blog, forum sur internet, communications électroniques) et de tous moyens jugés utiles pour la promotion des idées, opinions et actions d'OSONS.
- l'organisation ou le soutien de toutes luttes du mouvement social, manifestations, spectacles, rassemblements à titre gratuit ou onéreux et démarches vers les personnes physiques ou morales pour la promotion des idées, opinions et actions d'OSONS.

Charte adoptée lors de l'assemblée générale Constitutive du 5 septembre 2014